

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 30 et 73.

[Texte]

LES AVOCATS DU CONSEIL DU TRÉSOR

Question n^o 30—**M. Howie:**

Combien d'avocats le Conseil du Trésor emploie-t-il?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Il y a neuf avocats affectés au Conseil du Trésor par le ministère de la Justice.

LE COMPTE DE PENSION DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question n^o 73—**M. McKinnon:**

1. Le 31 mars a) 1981, b) 1982, c) 1983, d) 1984, quel était le solde total porté au crédit du Compte de pension de retraite de la Fonction publique?

2. Au cours de l'année financière a) 1981-1982, b) 1982-1983, c) 1983-1984, quel était (i) le taux d'intérêt moyen payé par le gouvernement pour l'utilisation des fonds contenus dans le Compte (ii) le total des intérêts versés au Compte (iii) le montant total décaissé par le Compte?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):

Solde porté au crédit
du Compte de pension
de retraite de
la Fonction publique

1.	a)	le 31 mars 1981	—	\$12,705,715,357
	b)	le 31 mars 1982	—	\$14,757,155,902
	c)	le 31 mars 1983	—	\$16,367,957,784
	d)	le 31 mars 1984	—	\$17,980,598,737

2. Compte de Pension de Retraite de la Fonction Publique

	Taux d'intérêt moyen %		Intérêt crédité au compte \$	*Intérêt additionnel gagné \$		Montant total décaissé par le Compte \$		
a)	1981-82	(i)	9.4	(ii)	837,312,392	354,933,154	(iii)	531,289,142
b)	1982-83	(i)	10.3	(ii)	980,893,935	544,128,465	(iii)	569,387,908
c)	1983-84	(i)	10.6	(ii)	1,260,717,401	481,706,400	(iii)	618,483,100

* Le compte rapporte des intérêts trimestriels selon un taux déterminé comme si l'excédent des recettes sur les décaissements de chaque trimestre, depuis l'établissement du compte, avait été investi dans des obligations à 20 ans du gouvernement du Canada. En fait, le taux trimestriel est basé sur le rendement moyen pondéré de tous les investissements au cours de la période précédente de 20 ans.

Quelques intérêts acquis en sus du taux utilisé dans le plus récent rapport actuariel sur le compte (soit, 6.5 p. 100 par année) n'ont pas été crédités au compte mais ont servi plutôt à atténuer le coût de l'amortissement des insuffisances actuarielles qui résultent principalement des augmentations annuelles de salaire. Ces montants sont indiqués dans la colonne des intérêts additionnels, ci-dessus.

[Traduction]

M. Dick: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Réorganisation judiciaire—Loi

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, le 16 novembre dernier j'ai fait inscrire au *Feuilleton* des avis une question relative au Programme des contestations judiciaires. Cette question est au *Feuilleton* depuis déjà un mois. Je demanderais donc au secrétaire parlementaire si on peut s'attendre à recevoir une réponse prochainement, puisque c'est un sujet d'actualité aujourd'hui, un mois après, et que le premier ministre pourrait peut-être s'en servir pour comprendre ce dont on veut parler dans la cause MacDonald.

M. Dick: Bientôt.

Je demande que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE L'ONTARIO ET DU MANITOBA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn, au nom du ministre de la Justice, propose: Que le projet de loi C-3, tendant à modifier plusieurs lois pour donner suite à la réorganisation judiciaire de l'Ontario et du Manitoba, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Hnatyshyn, au nom du ministre de la Justice, propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)